

**Nombre de membres :**

- En exercice : 46
- Présents : 25
- Votants : 29
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 12

**DEL 2019\_137**

**Date de convocation :**  
**Le 16 octobre 2019**

**Date d'affichage :**  
**Le 16 octobre 2019**

Fait à Aigondigné,  
Le 22 octobre 2019  
Ont signé au registre tous les  
membres présents.  
Pour extrait conforme

L'an deux mil dix-neuf, le 22 octobre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

**CONVOQUES :** Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylia, Carpentier Ludovic, Chailler Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

**Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :** CARPENTIER Ludovic, pouvoir à VILLANNEAU Emmanuel, DAGOIS Françoise, pouvoir à BIRAUD Vanessa, HIPEAU Gaëlle, pouvoir à AUDOUX Angélique, MAGNE Didier, pouvoir à NOIZET Michel

**Excusé(e)(s) :** AUTRET Erwan  
BARBAREAU Freddy  
DUCHEMIN Jean-Luc  
GIRAULT Maryvonne  
MARTINEZ Olivier

**Absent(e)(s) :** BABIN Olivier, BARATON Claude, BERTON Jean-Claude, BRELAY Lylia, CHARDAVOINE Laëticia, CHAUVINEAU Julien, CHIASSON Isabelle, ECALÉ Laurence, LAHMITI Nicole, LOMBARD Jacques, RIVAULT Rachel, TREBEAU Audrey.

**Secrétaire de séance :** PARANT Dominique

**Délibération 2019\_137 : VOIRIE**

**Objet : Attribution du marché de réfection de la voirie communale**

**Considérant** le Marché public passé en procédure adaptée selon le code de la commande publique,

**Considérant** que les entreprises avaient jusqu'au 16 septembre 2019 pour proposer une offre,

**Considérant** que la commission des marchés s'est réunie le 09 octobre 2019 pour la présentation du rapport d'analyse des offres,

**Considérant** l'avis de la Commission des marchés du 09 octobre 2019,

**Considérant** le récapitulatif ci-dessous de l'ensemble des marchés relatifs à la réfection de la voirie communale :

Entreprises	Base HT	Option HT	Délais	Rang (prix)
COLAS	119 043,00 €	20 191,00 €	4 semaines	1
EUROVIA	149 119,50 €	22 729,50 €	5 semaines	2

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise COLAS avec l'option :

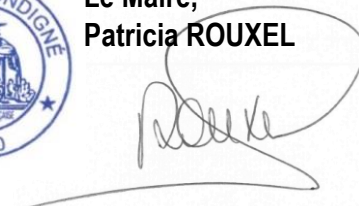
LOTS	INTITULE	ENTREPRISE RETENUE	ESTIMATION	MONTANT H.T.	POINTS	RANG
LOT	VOIRIE	COLAS	133 575,00 €	119 043,00 €	100	1
		OPTION	21 620,00 €	20 191,00 €		
		TOTAL DU MARCHE	155 195,00 €	139 234,00 €		

Après délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- De suivre l'avis de la commission des marchés,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent,
- De porter au budget les crédits nécessaires à l'opération.



Le Maire,  
**Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.